



Comité Technique Spécial Départemental des Landes du 21 juin 2022

Vœu « Ecole inclusive » FORCE OUVRIERE

Entendu que les listes d'élèves en situation de handicap attendant depuis des années d'être scolarisés dans une structure médico-sociale (IME, ITEP, IM-Pro...), afin de bénéficier pleinement d'un enseignement adapté à leur handicap auquel ils ont droit, ne cessent de croître, **le CTSD des Landes, réuni ce 21 juin 2022, demande à l'Agence Régionale de Santé de prévoir pour le département, et dans les meilleurs délais, l'ouverture des places supplémentaires afin de répondre pleinement aux besoins.**

Pour le CTSD des Landes, certains élèves en situation de handicap, pour leur réussite scolaire et leur avenir professionnel, ne peuvent pas être scolarisés dans une ULIS, voire une classe « ordinaire », mais ont besoin d'une structure spécialisée, avec des classes à effectif réduit, des enseignants et de éducateurs spécialisés et une équipe de soin.

Un constat : le « systématique » de l'inclusion rend de plus en plus souvent les conditions d'enseignement très difficiles, voire impossibles pour les enseignants, même avec l'accompagnement des AESH.

C'est pourquoi, **le CTSD des Landes se prononce pour une inclusion scolaire au cas par cas des élèves en situation de handicap et demande au nouveau ministre de l'E.N. d'y mettre tous les moyens humains et financiers pour sa totale réussite.**